



## Note d'information

Le Consulat d'Algérie à Montpellier informe l'ensemble des ressortissants algériens résidents dans la région du Languedoc Roussillon et le département de l'Aveyron, des nouvelles dispositions arrêtées conjointement par le Ministère des Affaires Etrangères et Le Ministère des Finances en application de l'article 26 de la loi de finances complémentaire de 2009, en vertu desquelles, les droits de timbres fiscaux apposés sur les documents de voyage et d'identité et autres actes consulaires, seront calculées en contre valeur du dinar en monnaie étrangère sur la base du cours réel moyen annuel du dinar, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, ce qui réduit sensiblement les montants des droits de chancellerie.

Le tableau ci-joint, comporte l'ensemble des documents soumis à l'apposition des timbres fiscaux avec le tarif en dinars et sa contre valeur en monnaie étrangère.

Il est à indiquer, que la délivrance des visas continue à obéir à la règle de réciprocité, et à l'application de la tarification en cours.



Montpellier, le 30 décembre 2009

**Tableau des documents d'identité et de voyage et actes délivrés par les postes diplomatiques et consulaires  
soumis à l'apposition de timbres fiscaux avec contre valeur en euro, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010**

Nature de l'acte	Valeur en Dinar algérien	Valeur en Euro
Passeport	2000,00	20,00
Carte nationale d'identité Algérienne (CNIA)	100,00	1,00
Certificat de changement de résidence (CCR)	300,00	3,00
Attestation d'accueil	100,00	1,00
Autorisation paternelle	50,00	0,50
Légalisation	40,00	0,40
Certificat conforme à	50,00	0,50
Copié certifié conforme	40,00	0,40
Visas pour documents commerciaux	500,00	5,00
Certificat d'origine pour marchandise	500,00	5,00
Visa pour acte d'algérianisation des navires	1000,00	10,00
Certificat de sécurité ou de navigabilité des navires	1500,00	15,00
Délivrance de la traduction d'un livret de famille	100,00	1,00
Délivrance d'un duplicata de livret de famille	100,00	1,00
Attestation de représentant légal	50,00	0,50
Déclaration de perte	50,00	0,50
Attestation d'immatriculation consulaire	30,00	0,30
Attestation de radiation des registres d'immatriculation	30,00	0,30

